



Enseignement agricole

Le dossier de rentrée 2011

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



Édito



“ La rentrée scolaire constitue toujours un moment fort.

Cette année, 300 000 jeunes et adultes feront leur rentrée dans l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

L'enseignement agricole, au travers de ses spécificités, de sa diversité et de sa présence sur tout le territoire, occupe une place reconnue dans le dispositif éducatif français.

L'implication de nos établissements dans la vie des territoires ruraux, leurs liens avec les filières professionnelles, leur capacité à adapter les formations aux mutations du monde rural et à ses besoins, donnent à l'enseignement agricole de solides atouts. Les très bons résultats en attestent : les taux de réussite des élèves aux examens avoisinent 85 % tous diplômes confondus, et les taux d'insertion professionnelle sont globalement de 90 % et de plus de 93 % pour seuls les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA).

Réactif et impliqué dans la modernisation du système éducatif de notre pays avec la réforme du lycée et celle de la voie professionnelle, l'enseignement agricole a su innover pour répondre aux évolutions de la société et pour concourir à la réussite de chaque jeune et à l'élévation du niveau de qualification.

L'année 2011 marquera l'aboutissement de la mise en place des baccalauréats professionnels en 3 ans, avec l'intégration des filières hippiques et des services aux personnes et aux territoires. Cette année scolaire sera également marquée par la mise en œuvre concrète de nouveaux outils répondant aux ambitions des Assises de l'Enseignement Agricole. Je pense notamment à l'expérimentation, au Comité national de l'innovation pédagogique, à la nouvelle Charte de pilotage.

Enfin, avec la décision de construire le premier Internat d'Excellence Rural, l'enseignement agricole participe à la politique ambitieuse de lutter contre les inégalités et d'offrir aux jeunes une nouvelle voie de réussite.

Reconnus et appréciés, les succès de l'enseignement agricole, pour la préparation à l'emploi, méritent d'être davantage connus. C'est pourquoi, vous trouverez dans ce dossier de rentrée scolaire et universitaire les principaux éléments qui vous permettront d'apprécier sa diversité en constante adaptation.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire 2011-2012.

”

Bruno Le Maire

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Sommaire

DES FORMATIONS ET DES METIERS 100% NATURE... en quelques mots **04**

L'enseignement général, technologique et professionnel

L'enseignement supérieur

LES ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : une dynamique en route **08**

Un vecteur fort de l'innovation en agriculture

Une gouvernance renouvelée

Un laboratoire d'expérimentation pédagogique

Un acteur de la lutte contre le décrochage scolaire

L'ACTUALITE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE **10**

De nouveaux parcours grâce à des formations renouvelées

L'insertion professionnelle : un plus de l'enseignement agricole

L'insertion sociale et scolaire des jeunes

La coopération internationale : une originalité forte de l'enseignement agricole

Les outils de communication : les nouveautés dans l'enseignement agricole

LES GRANDS DOSSIERS DU MINISTÈRE **16** **quels liens avec l'enseignement agricole ?**

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) : objectif qualité pour tous

Enseignement agricole et agriculture durable :
un engagement sans cesse renouvelé, en synergie avec les politiques publiques

Le ministère et l'enseignement agricole sur le net



Des formations et des métiers 100 % nature... en quelques mots



LES CINQ MISSIONS

L'enseignement agricole relève du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire. Le code rural et de la pêche maritime lui confie 5 missions :

- **assurer une formation** générale, technologique et professionnelle initiale et continue
- **participer à l'animation** du milieu rural
- **contribuer à l'insertion scolaire** des jeunes, à leur insertion sociale et professionnelle comme à celle des adultes
- **contribuer aux activités** de développement, d'expérimentation et d'innovation agricole et agroalimentaire
- **participer aux actions de coopération internationale**, en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS

- **Niveaux I et II** : diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats, masters, licences, professionnelles.
- **Niveau III** : BTS (Brevet de Technicien Supérieur Agricole).
- **Niveau IV** : BTA (Brevet de Technicien Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général, Brevet Professionnel (BP).
- **Niveau V** : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

LES EFFECTIFS

- **171 686 élèves dans l'enseignement technique** en 2010/2011 (France métropolitaine + DOM-COM + Nouvelle Calédonie),
- **14 784 étudiants** en 2010/2011 dont 12 322 en cursus de référence*,
- **33 481 apprentis** en 2009/2010 en formation du second degré et du supérieur court,
- **147 000 stagiaires** en 2009 pour 18 000 000 d'heures stagiaires (adultes en formation professionnelle continue)

LES ÉTABLISSEMENTS

L'enseignement agricole est dispensé dans **830 établissements d'enseignement technique** et **19 établissements d'enseignement supérieur** implantés sur tout le territoire national :

- **216 lycées publics** (dont 89 LEGTA + 51 LEGTPA + 74 LPA + 2 LP)
- **614 établissements privés** dont :
 - CNEAP : 192
 - UNMFREO : 374
 - UNREP : 45
 - non affiliés : 3
- **173 centres formant des apprentis (CFA)** : 99 centres publics et 74 centres privés en 2009-2010,
- **421 centres dispensant des formations par la voie professionnelle continue (CFPPA)** dont 158 établissements publics et 236 centres privés,
- **12 établissements publics** (agronomiques, agroalimentaires, vétérinaires et du paysage),
- **7 écoles d'ingénieurs privées.**



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LES ATELIERS TECHNOLOGIQUES PUBLICS

- **192 exploitations** dont 146 exploitations agricoles,
- **31 ateliers technologiques,**
- **17 500 hectares cultivés.**



* Cursus de référence : ingénieur, vétérinaire et paysagiste / LEGTA : Lycée d'enseignement général et technologique agricole / LEGTPA : Lycée d'enseignement général et technologique professionnel agricole / LPA : Lycée professionnel agricole / LP : Lycée professionnel / CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé / UNMFREO : Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation / UNREP : Union nationale rurale d'éducation et de promotion / CFA : Centre de Formation d'Apprentis / CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

L'enseignement général, technologique et professionnel

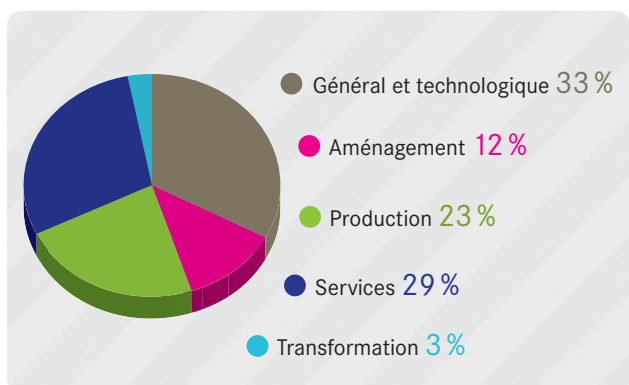
L'enseignement agricole est constitué de :

- l'enseignement public,
- l'enseignement privé temps plein,
- l'enseignement privé en rythme approprié.

DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DANS QUATRE GRANDS SECTEURS DE LA 4^E AU BTSA

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 5 secteurs.

Répartition des effectifs (élèves et étudiants) du supérieur court de l'enseignement agricole par secteur de formation pour l'année scolaire 2010/2011



Le secteur « Général et technologique » englobe les formations de :

- > 4^e et 3^e
- > Bac S
- > Bac Technologique

Le secteur « Production » englobe les formations préparant aux métiers de :

- > la production agricole (élevage, grandes cultures, etc.)
- > la production horticole (fruits, légumes, fleurs, etc.)
- > la production aquacole
- > les activités hippiques (élevage, soins et entraînement)
- > l'élevage et soins aux animaux
- > les équipements pour l'agriculture (conduite, entretien de machines, gestion de chantiers mécanisés)
- > la viticulture/oenologie
- > l'agriculture dans les régions chaudes
- > l'animalerie en laboratoire

Le secteur « Transformation » englobe les formations préparant aux métiers de :

- > l'industrie agroalimentaire
- > laboratoires d'analyses



Le secteur « Aménagement » appelé également « Aménagement de l'espace et protection de l'environnement » englobe les formations préparant aux métiers de :

- > la forêt
- > les travaux paysagers
- > l'aménagement de l'espace
- > la gestion et maîtrise de l'eau.

Le secteur « Services » englobe les formations préparant aux métiers de :

- > les services aux personnes
- > les services aux territoires
- > les services aux entreprises (échanges et gestion, communication et information)
- > le commerce et la distribution.



Le taux de réussite aux examens

dans l'enseignement agricole est en progression puisqu'il se situe, tous diplômes confondus (hors diplômes de l'Éducation nationale), en 2011 à 84,8% (82% en 2010 et 81% en 2009).

En 2011, 71 966 candidats se sont présentés et 61 017 ont été reçus. Comparé à 2010, 1 000 candidats supplémentaires ont été reçus. Le bac technologique affiche, pour l'année scolaire 2010-2011, un résultat constituant le score de réussite le plus élevé obtenu à 80,1% depuis 2008.

En 2010, le taux net d'emploi* à 45/33 mois est de 88,3% pour l'enseignement technique agricole, dont 93,9% pour les baccalauréats professionnels (Bac Pro) et 93,4% pour les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA).

*taux net d'emploi (TNE) =
individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi)

L'enseignement supérieur

Fort de **19 établissements**, l'enseignement supérieur agricole propose un ensemble de formations de niveau bac+3 à bac+8 :

- > ingénieurs,
- > vétérinaires,
- > paysagistes,
- > licences professionnelles,
- > masters,
- > doctorats.

14 784
étudiants
en
2010/2011



Cette large offre de formations de haut niveau est **en lien étroit avec la recherche** pour garantir le meilleur niveau de connaissances. Au sein des pôles de compétences en sciences et technologies du vivant, les liens entre la formation et la recherche sont ainsi consolidés et renforcent la visibilité du tryptique formation-recherche-développement agronomique.

L'enseignement supérieur est au service des enjeux de société tels l'agriculture, l'alimentation, le développement durable, la médecine vétérinaire ou encore la gestion et la protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.

Une dizaine de formations pour le cursus d'ingénieur et de paysagiste **sont ouvertes à l'apprentissage**, combinant ainsi formation et milieu professionnel. L'apprentissage constitue un **excellent tremplin vers l'emploi** suite à une première expérience en entreprise et offre aux étudiants une certaine autonomie financière grâce à son statut de salarié.

Du lycée à une école d'ingénieurs, vétérinaire ou du paysage, plusieurs voies d'accès existent : les concours nationaux ou les concours spécifiques. Les titulaires d'un Bac, d'un BTSA, d'un BTS ou d'un DUT, d'une licence peuvent se présenter à ces concours. Il existe ainsi 10 classes post BTSA-BTS-DUT qui préparent au concours C (accès aux écoles d'agronomie ou vétérinaire) et une classe préparant au concours d'accès des écoles du paysage.

Les établissements d'enseignement supérieur développent quant à eux des actions pour **faciliter les passerelles entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur** et permettre ainsi aux élèves les plus motivés de poursuivre leurs études quel que soit leur parcours.

Le taux net d'emploi des diplômés des établissements d'enseignement supérieur agricole est de 89,6% 18 mois après la sortie pour les diplômés de 2009 et 75,5% 6 mois après la sortie pour les diplômés de 2010.

BTS : Brevet de Technicien Supérieur / DUT : diplôme universitaire de technologie /
BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Paroles de jeunes



Alexandre Francescato

24 ans, 4^e année de vétérinaire, VetAgro Sup-Lyon

« J'ai commencé l'an passé les "cliniques", ces exercices de mise en situation durant lesquels les futurs vétérinaires reçoivent les animaux et leur propriétaire, puis présentent les cas devant un enseignant clinicien, un vétérinaire confirmé en quelque sorte. Au fur et à mesure, je découvre une profession plus diverse qu'il n'y paraît. On ne le sait pas toujours, mais après des études de vétérinaire, on peut se consacrer à la recherche, aux contrôles de l'alimentation, on peut travailler dans un abattoir, dans l'armée, ou même étudier la faune sauvage, en Afrique ou ailleurs ! »

Pour la suite, c'est l'embarras du choix ! Alexandre se verrait bien exercer en milieu rural et compte choisir en 5^e année une pré-spécialisation mixte entre les animaux d'élevage et les animaux de compagnie.





Coralys Robert

21 ans, 1^{re} année d'ingénieur,
AgroParisTech

« Quand j'ai commencé à parler d'études agricoles après le Bac, ça a surpris tout le monde. Même les conseillers d'orientation, dans mon lycée parisien, ne connaissaient pas ! »

Mais rien ne pouvait détourner Coralys de son objectif : faire un jour son propre fromage. Son Bac scientifique en poche, elle part à Poligny, dans le Jura, pour un BTSa Industrie Agro-Alimentaire option Industrie Laitière.

A l'issue de celui-ci, elle s'inscrit au lycée agricole du Rheu (Ile-et-Vilaine) pour suivre une classe préparatoire au concours C. De là, elle intègre une école d'ingénieur.

« En venant d'un BTS, on a un peu plus de maturité que les autres élèves, et plus de notions techniques des métiers que l'on peut exercer. Pour les sciences, en revanche, c'est dur parfois. L'année prochaine, je souhaite me spécialiser en "Ingénierie des aliments, bio-molécules et énergies" afin de me rapprocher de mon but ultime : la production fromagère. »



François Herisset

25 ans, en 4^e année à l'école nationale supérieure du paysage
de Versailles (ENSP)

Originaire de Bretagne, François a passé un Bac économique et social (ES) avant de bifurquer vers les beaux-arts, à Quimper puis à Rennes. C'est là qu'il entend parler de l'école du paysage, lui qui s'intéresse depuis toujours aux jardins et à la nature.

« J'ai présenté le concours d'entrée commun aux quatre écoles du paysage, ouvert à partir du niveau Bac +2. A l'écrit, la pré-sélection se fait sur une étude de paysage. Le jury cherche à savoir qui on est, quel parcours on a suivi. La seconde sélection se fait à l'oral : il faut lire plusieurs ouvrages et l'épreuve consiste à présenter un passage qu'a choisi le jury », se souvient-il.

Une fois intégrés, les élèves bénéficient d'un cadre d'études extraordinaire : l'école est installée dans le Potager du roi*, attendant au parc du château de Versailles. Serres tropicales, parcelles d'essais... ce lieu est une incitation à l'apprentissage et à la découverte. De la première à la quatrième année, les projets personnels ou en groupe se succèdent : études de paysage, propositions d'aménagements à petite puis à plus grande échelle...

« Être paysagiste, c'est d'abord penser aux gens qui vivent là, à l'environnement, aux différents acteurs du territoire, à l'économie locale, au patrimoine... », assure François.

*L'École nationale supérieure du paysage(ENSP) est gestionnaire du Potager du Roi à Versailles.



Les Assises de l'enseignement agricole

Une dynamique en route

Après trois mois de large concertation initiée dans le cadre des Assises de nationales de l'enseignement agricole public avec l'ensemble des acteurs, Bruno Le Maire a décidé d'un « **Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public** » décliné en 60 mesures concrètes dont la plupart s'applique également à l'ensemble de l'enseignement agricole.

Un vecteur fort de l'innovation en agriculture

Introduite comme nouvelle mission par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche votée le 13 juillet 2010, **l'innovation est directement associée aux missions de développement et d'expérimentations agricoles et agroalimentaires** confiées aux établissements.

La démarche d'innovation renforce encore l'engagement de l'enseignement agricole à accompagner, partout sur les territoires, l'émergence et le développement de nouvelles pratiques agricoles répondant aux défis alimentaires et environnementaux du 21^e siècle.

Répondant en cela à des critères de sélection favorables, de plus en plus d'établissements d'enseignement technique et supérieur participent aux réseaux mixtes technologiques. Ce dispositif organise des partenariats de travail interdisciplinaire entre les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement, au service de l'innovation pour une agriculture durable et compétitive.

Les collaborations entre les établissements d'enseignement, et en particulier leurs exploitations, les stations de l'INRA et les instituts techniques du réseau ACTA se développent sur le territoire. Les conventions cadres signées au niveau national permettent en effet d'impulser et de renforcer, sur le terrain, les synergies entre tous les acteurs du système de recherche-formation-développement (RFD).

Pour répondre à ces enjeux, l'enseignement agricole s'investit dans les travaux du groupement d'intérêt scientifique « Relance agronomique » créé en 2010, qui est un lieu de concertation, d'échanges d'expériences, d'impulsion et de coordination stratégique sur les orientations et les priorités d'action du système RFD.



Une gouvernance rénovée

Conformément aux décisions du ministre à l'issue des Assises, **une charte de pilotage de l'enseignement agricole public a été publiée.**

Les enjeux de cette charte sont de **garantir la cohérence et l'efficacité globale du dispositif d'enseignement public agricole**, tant dans ses procédures que dans ses calendriers, et d'assurer l'équité de traitement des acteurs et des dossiers sur l'ensemble du territoire, tout en respectant le cadre de la déconcentration des responsabilités et en associant les établissements publics locaux (EPL) au pilotage de l'enseignement agricole.

La charte a pour objectifs :

- ▶ de préparer les rentrées scolaires dans les meilleures conditions ;
- ▶ d'améliorer le circuit de l'information pour une meilleure efficacité ;
- ▶ de préciser la répartition des responsabilités pour une plus grande lisibilité ;
- ▶ d'arrêter le calendrier annuel et les temps forts, étapes incontournables en terme de dialogue, pour une meilleure organisation ;
- ▶ de définir les engagements réciproques et les règles de bonnes pratiques pour une plus grande équité.

Elle concerne l'ensemble des responsables de l'enseignement agricole public, à tous les niveaux de la gouvernance :

- ▶ l'établissement ;
- ▶ la DRAAF, représentant l'autorité académique pour l'enseignement agricole ;
- ▶ l'administration centrale.

Un laboratoire d'expérimentation pédagogique

Cette caractéristique de l'enseignement agricole a été confortée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 qui a institué un droit à l'expérimentation pédagogique pour tous les établissements.

Le conseil de l'éducation et de la formation

Cette nouvelle instance est créée, à la rentrée scolaire 2011, dans tous les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA). **Le conseil est chargé de préparer les expérimentations pédagogiques et doit permettre également de favoriser la concertation, la mise en commun des méthodes et des expériences des différentes équipes d'un établissement.** Ainsi, cette structure de réflexion collective permet de renforcer le caractère innovant du projet d'établissement, dans sa partie pédagogique.

Le comité national de l'innovation pédagogique : un nouvel outil de progrès collectif

Afin de nourrir la dynamique de l'innovation pédagogique et de valoriser les initiatives du terrain, un comité national est mis en place à la rentrée scolaire. Il est **chargé d'analyser et d'expertiser les actions innovantes portées par les équipes pédagogiques, de les faire connaître du monde de l'éducation et de la formation, enfin de proposer de grandes orientations et un accompagnement adapté.**

Un acteur déterminé de la lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire : une priorité nationale partagée

Afin de permettre une prise en charge rapide et adaptée des jeunes sortis prématurément du système de formation initiale, des partenariats sont organisés entre acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion. **Ainsi, les plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes « décrocheurs » sont en cours de généralisation sur le territoire.** Elles sont mises en œuvre sous l'autorité des préfets, en lien avec les autorités académiques (Rectorats et DRAAF). Avec ses établissements et son réseau « insertion », l'enseignement agricole y participe activement.

Le livret de compétences expérimental

L'enseignement agricole s'est pleinement inscrit dans l'action initiée par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse sur la mise en œuvre d'un livret de compétences.

Ce livret permet à un jeune de mettre en valeur toutes les compétences qu'il a acquises, que ce soit dans le cursus de formation mais aussi dans le cadre extra-scolaire (milieu associatif, monde professionnel...). Il est ainsi mieux armé pour être acteur de son orientation et pour construire son projet personnel et professionnel. Pour la deuxième année scolaire, le livret de compétences est expérimenté dans 26 établissements de l'enseignement agricole répartis dans 10 régions. Pour ce faire, les jeunes ont accès au webclasser, outil aménagé par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) dans le cadre de cette expérimentation.



L'actualité de l'enseignement agricole

De nouveaux parcours grâce à des formations rénovées

La réforme du lycée est entrée en vigueur à partir de la rentrée 2010 et se poursuit à la rentrée 2011.

Au-delà de la rénovation des contenus des formations, cette réforme se traduit par la mise en place de quatre nouveaux dispositifs :

- ▶ l'accompagnement personnalisé
- ▶ les stages de remise à niveau
- ▶ les stages passerelles
- ▶ le tutorat.

L'évolution de l'architecture générale de la formation effective en classe de seconde générale et technologique depuis la rentrée 2010 se poursuit en classe de première à la rentrée 2011 notamment avec **la mise en œuvre de nouvelles mesures** :

- ▶ la rénovation des programmes, en révisant globalement les contenus et en introduisant deux heures d'accompagnement personnalisé en classe de première en 2011 et en classe de terminale en 2012 ;
- ▶ l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes en classe de première en veillant à favoriser l'enseignement en groupes de compétences ;
- ▶ la rénovation du système de suivi personnalisé et d'orientation des jeunes, avec la possibilité de tutorat, la mise en place de stages de « remise à niveau » et de stages « passerelles » .

La rénovation de la voie technologique s'inscrit également dans cette réforme avec comme objectif de développer l'accès des élèves de cette voie de formation à l'enseignement supérieur. La série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique sera quant à elle rénovée à compter de la rentrée 2012.

L'enseignement agricole poursuit également **la rénovation de la voie professionnelle**, dont les objectifs visent à concourir à la réussite des jeunes et à l'élévation du niveau de qualification. L'année 2011 marque la fin de la mise en place des baccalauréats professionnels en 3 ans, avec, notamment, l'intégration dans ce format des filières services aux personnes et aux territoires et hippiques.

À la rentrée 2011, sont ainsi entièrement rénovées ou créées sept spécialités du baccalauréat professionnel :

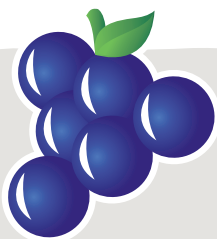
- ▶ Productions aquacoles ;
- ▶ Productions horticoles ;
- ▶ Technicien en expérimentation animale ;
- ▶ Forêts ;
- ▶ Conduite et Gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ;
- ▶ Conduite et Gestion de l'entreprise hippique ;
- ▶ Services aux personnes et aux territoires.

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) poursuit sa rénovation. Pour la rentrée 2011, deux options rénovées du BTSA entrent en application.



Nicolas COURCELLE CHASSIN
« J'ai vite compris que ce métier allait me passionner »

« Je me suis inscrit après la classe de troisième en BEP agricole au lycée de Libourne Montagne et j'ai ensuite continué en Bac pro. J'étais intéressé alors je ne me posais pas de questions, je voulais juste continuer à apprendre. Le Bac en poche, je me suis attaqué à un BTSa dans la vente. N'ayant pas obtenu les résultats nécessaires pour intégrer la classe de viticulture œnologie, j'ai décidé de suivre une autre formation proposée par le lycée : le BTSa technico-commercial. À l'issue de cette formation, j'ai été embauché comme employé technico-commercial viticole et j'ai vite compris que ce métier allait me passionner ».



L'insertion professionnelle : un plus de l'enseignement agricole

Les débouchés professionnels des jeunes de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole offre, par la qualité, la diversité et la richesse des formations proposées, une multitude de débouchés dans de nombreux métiers. Agriculture, agroalimentaire, soins aux animaux, aménagement, forêt, paysage et horticulture, services aux territoires ou encore recherche et développement, sont autant de secteurs dynamiques qui recrutent aujourd'hui, avec **plus de 120 métiers recensés**.

En particulier, chaque année, en moyenne, **ce sont plus de 55 000 postes de salariés permanents qui sont pourvus dans l'agriculture et les services à l'agriculture**. Ces métiers et ceux émergents de la croissance verte sont au cœur de défis à relever pour notre pays. Ils s'inscrivent dans les problématiques du développement durable, de la qualité des liens au sein des territoires, et de l'innovation dans tous les domaines, thématiques pleinement intégrées dans les établissements d'enseignement agricole.

L'insertion professionnelle des jeunes formés par l'enseignement agricole montre toute la place de ces métiers dans notre économie.

L'ambition de l'enseignement agricole au service des jeunes et de leurs familles est, dans ce cadre, de proposer sur l'ensemble du territoire des diplômes et des formations, construits en étroite collaboration avec les acteurs économiques et professionnels et, avec eux, de développer l'information sur les formations offertes par l'enseignement agricole et les métiers nombreux et variés auxquels il prépare.

En 2010, le taux net d'emploi à 45/33 mois est de **88,3%** pour l'enseignement technique agricole, dont 93,9% pour les baccalauréats professionnels (Bac Pro) et 93,4% pour les brevets de technicien supérieur (BTSA).

Le taux net d'emploi des diplômés des établissements d'enseignement supérieur long agricole (école d'ingénieurs, vétérinaire ou du paysage) est de **89,6%** 18 mois après la sortie pour les diplômés de 2009 et 75,5% 6 mois après la sortie pour les diplômés de 2010.



Maureen FAUVEL,
« Suivre le produit de A à Z, c'est génial... »

« Après un BTSA "agroalimentaire européen" au LEGTA de Saint-Lô (Manche), j'ai trouvé un poste dans mon ancien lycée. C'est une unité de production un peu particulière car au LEGTA de Saint-Lô Thère, ce sont les élèves qui fabriquent les produits : yaourt, fromage, bœuf bourguignon, soupe, compote, viennoiserie, etc. Mon métier, c'est le génie alimentaire. Je travaille surtout sur les produits carnés et je prépare le matériel, assiste les professeurs et effectue les mesures réglementaires sur le vieillissement des produits. Dans mon emploi actuel, j'apprécie la bonne adéquation de ma formation avec les besoins des employeurs. Il y a toujours une phase d'ajustement, mais on est très vite opérationnel. Le travail se passe bien. »



Yohann KLEIN
« J'ai trouvé le métier dont j'avais envie »

« J'exerce à mon compte et je m'occupe de l'abattage et de l'élagage des arbres, l'entretien de jardins et d'espaces verts, la vente et production de bois de chauffage et de sapins de Noël. Je suis occupé 7 jours sur 7, mais ce n'est pas pour me déplaire. J'ai trouvé le métier dont j'avais envie, c'est physique, fatigant, mais j'aime être à l'extérieur auprès des arbres. En parallèle, je suis également formateur en bucheronnage-élagage depuis septembre dernier au CFA/CFPPA de St Laurent, près de Charleville-Mézières (Ardennes), ce qui est très enrichissant. »



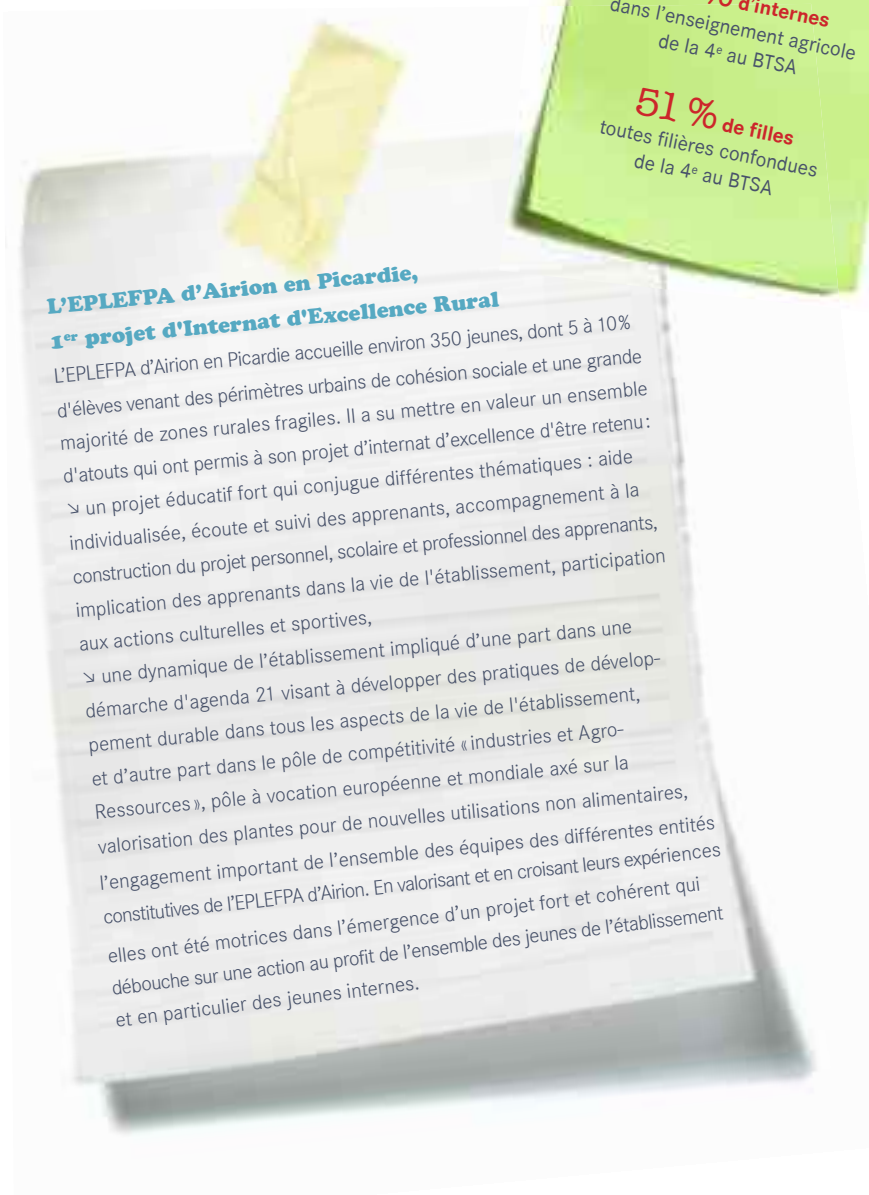
L'insertion sociale et scolaire des jeunes

Le programme « Internats d'excellence »

Le programme « Internats d'excellence » vise la création, l'extension et la revitalisation de 20 000 places d'internat d'ici 2020. Il a pour ambition d'offrir une voie nouvelle d'ascension sociale à une proportion significative d'élèves, issus de milieux plutôt modestes, disposant d'un certain potentiel et désireux, comme leurs familles, d'élargir leur horizon scolaire, celui de leur vie quotidienne et de se donner les meilleures chances de préparer leur avenir. Le champ de recrutement prend en compte une réelle mixité sociale avec des élèves de milieux défavorisés, notamment issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais aussi du monde rural ou des classes moyennes qui ne trouvent pas des conditions propices à leurs études.

L'internat d'excellence s'adresse à des collégiens, lycéens et étudiants motivés ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études.

Les projets d'internats d'excellence naissent de la volonté des acteurs régionaux (DRAAF, rectorat, conseil régional et établissement) d'inscrire dans les orientations de leur territoire l'amélioration de la réussite des jeunes (région où les indicateurs sont en dessous de la moyenne nationale) et la politique affirmée de lutte contre les inégalités, dans laquelle l'État s'implique fortement.



La scolarisation des jeunes en situation de handicap

L'enseignement agricole s'est résolument inscrit dans le cadre de l'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le nombre d'élèves et d'étudiants scolarisés en établissement a fortement augmenté au cours des trois dernières années : **ce sont désormais plus de 2600 élèves et étudiants qui bénéficient d'aménagements de scolarité dans l'enseignement agricole.**

L'aide accordée est réalisée d'après les notifications délivrées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées. L'effort est significatif et porte pour les élèves accueillis sur l'aide à la communication, le matériel pédagogique et l'accompagnement humain par un auxiliaire de vie scolaire individuel.

Les métiers préparés offrent en effet de réelles possibilités d'emploi pour ces personnes à besoins particuliers.



La coopération internationale : une originalité forte de l'enseignement agricole

La mission de coopération internationale constitue une priorité forte de l'enseignement agricole. Inscrite dans la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, elle s'appuie notamment sur le développement de la mobilité de la communauté éducative, dans toutes ses composantes et dans un souci de réciprocité.

Elle s'oriente vers 5 directions : l'appui financier à la mobilité des apprenants à l'étranger, la participation au Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, l'ingénierie des dispositifs de formations à l'étranger, la formation continue des personnels et l'éducation au développement et à la citoyenneté internationale.

Une mobilité internationale par année et par apprenant ? Et pourquoi pas ?

Certains lycées agricoles offrent la possibilité aux élèves de se rendre à l'étranger. L'envie de donner, d'échanger, d'être lié à l'autre et à l'ailleurs, est devenue un véritable phénomène de société. L'apprenant part seul ou en groupe. Les séjours à l'étranger, les apprenants en reviennent transformés !

Est-ce compliqué de partir ?

Vingt six réseaux géographiques nationaux, les chargés/ées de coopération internationale dans les DRAAF et en établissement, les chargés/es de mission « programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie européens » ainsi que l'association France Europea sont à la disposition des équipes pédagogiques et des apprenants pour faciliter leur départ.

Ces réseaux garantissent un encadrement, un hébergement, un suivi pédagogique de grande qualité.

Deux réseaux préparent également les apprenants au départ : le réseau Jeunes Amérique latine et le réseau Jeunes Afrique-Asie.

Où trouver les financements ?

Le ministère (la DGER) délivre des bourses de mobilité, hors critères sociaux. Des financements sont également possibles par les régions, les départements ou encore l'Agence Europe Éducation Formation France de Bordeaux.

Et accueillir...

2011-2012 sera consacré à « l'accueil des étrangers dans nos formations ». Les Journées régionales (2011) et nationales (2012) de la coopération internationale de l'enseignement agricole en 2011 et en 2012, qui réunissent à chaque fois jusqu'à 500 personnes, porteront sur ce thème.



Une seule exigence : le séjour a une finalité pédagogique

Il doit permettre de travailler et d'acquérir des savoirs, des savoir faire et des compétences, en jouant notamment sur les apprentissages formel et informel.

Des actions de développement sont également menées de manière exceptionnelle en réponse aux crises internationales, comme ce fut le cas en Haïti. L'enseignement agricole a ouvert ses portes après le séisme et accueilli des élèves d'Haïti dans trois lycées, en formation BTSA, ceux de Guyane, de Martinique et de Guadeloupe. La deuxième promotion vient d'être recrutée.

Le ministère (la DGER) prépare avec le ministère haïtien de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et l'Ambassade de France à Port-au-Prince, le retour de ces jeunes en Haïti, afin qu'ils s'intègrent et participent au développement de leur pays.

Témoignage

Benoît Legrain

Je vois le monde différemment aujourd'hui

« J'ai 21 ans et je viens de terminer mon BTS en gestion et maîtrise de l'eau au lycée de Gouville, dans l'Eure. En 2009, au tout début de mes études, un de nos professeurs nous a proposé de nous investir dans un projet d'appui à une ferme école au Bénin, où il avait quelques contacts, mais rien n'était encore concrétisé ni même lancé. Il s'agissait d'une ferme aménagée, près de Comé, pour les jeunes béninois qui veulent travailler dans l'agriculture. Nous étions très enthousiastes et nous avons démarré les recherches de financement, les échanges pour connaître les besoins sur place, etc... Ça a été un an et demi de préparation et deux semaines sur place, avec les 16 élèves de la promotion et deux professeurs, et c'est une expérience inoubliable. J'arrivais avec l'idée, ou le cliché, que c'est nous qui allions leur apporter quelque chose, et je crois être revenu avec beaucoup plus que ce que j'ai donné ! C'est la première fois que je voyageais hors d'Europe, et ça a été une découverte très forte.

Le projet aujourd'hui est viable, et avec deux ou trois élèves de ma promotion, nous sommes en train de monter une association pour poursuivre le projet et faciliter les échanges avec ceux qui voudront partir là-bas par la suite. Sur place, nous avons constaté que l'information et la communication sur les besoins précis manquaient parfois, et nous souhaitons essayer de mieux coordonner l'aide et les demandes. Nous avons l'appui de Synergie paysanne qui cherche à favoriser les petits agriculteurs et à maintenir la propriété des terres agricoles en évitant les achats massifs d'hectares par de grandes structures. J'avoue que ce séjour a changé ma façon de voir les choses et a remis pas mal de choses en question par rapport à nos conditions de vie. J'ai trouvé là bas des gens souvent démunis, mais généreux et à l'écoute des autres, et c'est trop souvent l'inverse ici ! Quelle leçon de vie !



Témoignage

Christelle Plocus

Un programme européen pour la reconquête ovine... avec la Roumanie et la Slovaquie

« Je suis enseignante en zootechnie au lycée agricole de Vendôme, dans le Loir-et-Cher, depuis 2006. A mon arrivée, j'ai découvert sur l'exploitation de Lamotte-Beuvron des ovins solognots, une race particulièrement intéressante, que j'ai eu envie de faire connaître, au delà du cadre du BTS production animale. Grâce au proviseur-adjoint, j'ai pu assister à Orléans à une réunion de présentation des programmes européens et des échanges qui pouvaient être mis en place. C'est ainsi que je me suis lancée avec mes élèves dans le montage d'un programme intensif, qui doit être mené avec deux pays partenaires se retrouvant pour travailler ensemble au même moment. Le choix de la Roumanie s'est vite imposé, car elle possède des troupeaux très importants. La Slovaquie, elle, est en pleine évolution, avec de très petits cheptels. La France, pour sa part, est dans une situation intermédiaire, investie dans une optique de reconquête.

Les deux équipes, soit 14 étudiants et 4 professeurs, sont venus deux semaines ici, où nous avons visité différentes exploitations, fait beaucoup de travaux pratiques et échangé en anglais, ce qui a démontré à nos élèves toute l'utilité de s'investir dans cette matière ! Cela a été, je crois, une expérience enrichissante pour chacun, car nous avons tous à apprendre les uns des autres. Certes, cela représente deux années de préparation pour deux semaines de rencontres, mais les bourses européennes du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie font partie d'un dispositif majeur qui permet aux élèves de l'enseignement agricole de vivre une expérience européenne, et cela a été très stimulant. Avec l'EPL de Bazas en Gironde, Vendôme est le premier établissement d'enseignement agricole technique et supérieur court à participer à ce programme. Plusieurs élèves parlent déjà de partir en stage à l'étranger, et pour l'an prochain, nous commençons à chercher des financements pour un voyage d'études en Roumanie. Je crois que le pli est pris ! ».

Les outils de communication de l'enseignement agricole

Les outils de communication

La nouvelle dénomination de l'enseignement agricole adoptée en 2010 dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche : **« Enseignement et formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires »**, permet d'illustrer la richesse et la diversité des parcours proposés au sein de l'enseignement agricole.

Ces « lycées des métiers » qui forment les professionnels de l'agriculture, mais aussi de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement, des services ou du paysage, restent parfois mal connus de nos concitoyens. C'est pourquoi, **les outils de communication** permettant la valorisation et la promotion de l'enseignement agricole technique et supérieur auprès du grand public **ont été modernisés et réactualisés**.

Cette démarche doit permettre de mieux répondre aux attentes des jeunes et de leurs familles en recherche d'information lors des différentes phases de l'orientation : salons, journées portes ouvertes, etc.



Un salon de l'agriculture près de chez vous

Les conclusions des Assises de l'enseignement agricole ont souligné la nécessité de **redynamiser le système de formation** notamment en **« donnant une nouvelle image »** à l'enseignement agricole.

Plusieurs actions ont été mises en place ces deux dernières années dont l'opération : "Un Salon de l'Agriculture près de chez vous"*. **Cette manifestation se déroule dans les établissements d'enseignement agricole en y associant les partenaires professionnels**. Elle a comme objectif de **faire découvrir l'agriculture et ses métiers** à un public qui n'a pas forcément l'occasion de visiter le Salon International de l'Agriculture de Paris.

Le dispositif « Un Salon de l'Agriculture près de chez vous » permet également de **faire découvrir et de valoriser les exploitations agricoles et halles technologiques des établissements d'enseignement agricole**.

www.chlorofil.fr / www.portea.fr

*Mesure 41 du Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public

Les grands dossiers du ministère

Quels liens avec l'enseignement agricole ?



Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) : Objectif qualité pour tous

Véritable enjeu sociétal, le PNA est un programme qui structure la politique gouvernementale en matière d'alimentation en développant une approche globale de cette dernière. Il est inscrit dans la loi de « modernisation de l'agriculture et de la pêche ». (titre Ier « définir et mettre en oeuvre une politique publique de l'alimentation », article 1). Son pilotage interministériel est confié à la direction générale de l'alimentation (DGAL) au niveau central et aux DRAAF au niveau régional.

Quatre axes principaux le structurent :

- ▶ Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité,
- ▶ Améliorer l'offre alimentaire,
- ▶ Améliorer la connaissance et l'information sur l'alimentation,
- ▶ Préserver et promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français

Ces quatre axes sont complétés par deux volets transversaux :

- ▶ Innover et développer les connaissances en faveur de modèles alimentaires durables et de qualité,
- ▶ Développer une communication autour des valeurs « positives » de cette nouvelle politique de l'alimentation.

L'enseignement et la recherche agricoles sont impliqués dans ces différents axes et volets transversaux, notamment à travers des actions dans les domaines de :

- ▶ la restauration collective,
- ▶ la consommation de fruits et de légumes par les jeunes (notamment dans le cadre de l'opération « Un fruit pour la récré » ouverte aux établissements d'enseignement agricole depuis 2009),
- ▶ le développement de formations aux métiers de l'alimentation,
- ▶ l'innovation dans le champ des productions agricoles et agro-alimentaires,
- ▶ le développement de l'agriculture biologique,
- ▶ la formation des jeunes pendant le temps scolaire et hors temps scolaire.

Le programme national pour l'alimentation se décline à tous les échelons, national, régional et local. Les établissements agricoles sont acteurs à part entière de ce dispositif et la diversité des contributions qui leur sont proposées offrent des supports et des opportunités pour mettre en oeuvre les différents axes du PNA de façon dynamique et pédagogique auprès des élèves et sur leur territoire.

À la rentrée 2011, dans le cadre de l'appel à projets du PNA de mars 2011, sont notamment mises en place au sein des établissements des actions participant à la consolidation du patrimoine alimentaire et culinaire des produits de chaque région ainsi qu'à l'élaboration d'informations pratiques sur les produits bruts et peu élaborés en vue de leur mise à disposition des consommateurs.

Le volet transversal « recherche », co-piloté par le Ministère de l'agriculture et le Ministère de la recherche organise la mobilisation des organismes de recherche, des écoles de l'enseignement supérieur agricole et des instituts techniques agroalimentaires au service des objectifs du PNA.

Quatre champs de recherche et d'innovation principaux ont été définis :

- ▶ Promouvoir la recherche sur l'aliment (qualité organoleptique et qualité sanitaire),
- ▶ Modèles alimentaires, santé des consommateurs et environnement,
- ▶ Mobiliser les sciences humaines et sociales pour mieux comprendre l'acte alimentaire et les modèles alimentaires,
- ▶ Élargir le champ du dispositif d'évaluation ex ante des politiques publiques.

Vous avez au sein de votre établissement déjà conduit un projet s'inscrivant dans un des axes du PNA ou souhaitez vous y investir cette année.
Sachez que le ministère peut attribuer le logo PNA « Mieux manger, c'est l'affaire de tous ! » au vu d'un dossier de demande qu'il convient de déposer auprès de votre DRAAF.
Les lycées agricoles sont par nature moteurs de ce programme.

Pour en savoir plus reporter vous sur le site :

[alimentation.gouv.fr/
programme-alimentation](http://alimentation.gouv.fr/programme-alimentation)

Enseignement agricole et agriculture durable : un engagement sans cesse renouvelé, en synergie avec les politiques publiques

Engagés dans l'accompagnement de l'évolution des références et pratiques agricoles, les établissements d'enseignement agricole ont été pionniers, dès le début des années 90, en matière d'agriculture durable. Aussi, les établissements s'investissent aujourd'hui avec une expérience et un engagement forts dans **les plans « Agriculture Biologique Horizon 2012 » et « Ecophyto 2018 »**.

Pour ce faire, les établissements cultivent pleinement la complémentarité entre leurs compétences et celles de leurs partenaires de la recherche et du développement. Pour renforcer cet engagement, le ministère vient en appui aux établissements d'enseignement agricole.

De leur côté, les organismes de recherche et les instituts techniques agricoles participent pleinement à la mise en œuvre des plans « agriculture biologique » et « écophyto 2018 ».

Plan « Agriculture biologique Horizon 2012 »

Le plan « Agriculture Biologique Horizon 2012 » fixe, au niveau national, **un objectif de 6% de la surface agricole utile (SAU) conduite en bio (AB) en 2012 et 20% à l'horizon 2020**. La ferme « Enseignement Agricole » conduit, d'ores et déjà, 12% de sa SAU en agriculture biologique avec plus de 2000 hectares convertis ou en cours de conversion. Toutes les régions et toutes les activités de production sont concernées par ce développement. La conversion des systèmes de production en AB constitue une réponse à des enjeux territoriaux comme l'illustre la protection d'un bassin de captage au lycée agricole de la Saussaie à Chartres.

La conversion et la conduite de production en AB offrent des supports pédagogiques privilégiés pour la formation et des outils d'expérimentation et de développement pour les professionnels des territoires. L'exploitation de l'EPL du Valentin à Valence qui accueillera les 7 et 8 septembre 2011, le Carrefour Européen des Techniques Agricoles Bio et Alternatives, « Tech&Bio » en est une des illustrations.

Dans le cadre de la rénovation des Bac Pro et des BTSA, l'agriculture biologique a été systématiquement intégrée aux formations.



Plan Ecophyto 2018

Pour le certificat individuel relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques appelé « certiphyto », l'année 2011 marque **la fin de l'expérimentation engagée en 2009 et la mise en place du dispositif définitif**. Ce dispositif s'intègre dans le cadre du plan Ecophyto 2018, qui vise à une réduction de l'utilisation des pesticides, et dont un des axes a notamment pour objectif de renforcer les qualifications des utilisateurs, applicateurs et conseillers, de former à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la sécurisation de leur usage par les professionnels des zones agricoles et non agricoles.

Lors de la phase d'expérimentation, qui s'est achevée le 31 juillet dernier, **plus de 140 000 personnes**, principalement des exploitants agricoles, **ont obtenu le certificat**. Les modalités du dispositif généralisé, qui s'appliquera à toutes les catégories professionnelles concernées, sont définies dans des textes réglementaires pris en application de la loi « Grenelle II ». Les élèves de l'enseignement agricole titulaires de certains diplômes ou titres seront bénéficiaires du certificat. Le certificat sera également accessible par des formations spécifiques qui se dérouleront dans des organismes habilités, répertoriés dans chaque région.

En complément de leur contribution au déploiement du dispositif de certification individuelle, les établissements s'engagent dans l'accompagnement des changements socio-techniques nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan. **36 EPL sont engagés dans la mise en place de systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires**. Au delà des références agronomiques, l'enjeu est d'approfondir les pratiques pédagogiques contribuant à une agriculture économe en pesticides. Sous l'impulsion des acteurs du système national d'appui, les résultats de cette expérience sont progressivement diffusés à l'ensemble de la communauté éducative et à ses partenaires.

écophyto2018

L'axe « recherche » du plan écophyto 2018, piloté par la DGER, a pour objectif de renforcer l'action des organismes de recherche et des instituts techniques au service des finalités du plan. Doté de ressources issues de la taxe sur les produits phytosanitaires, l'axe recherche vise à faire jouer les synergies entre dispositifs existant actuellement et pouvant contribuer à ces objectifs, que ce soit dans le cadre des appels à projets de l'ANR, du CASDAR ou d'autres agences, ou encore au sein des programmes propres des organismes de recherche et des instituts techniques. Une « feuille de route recherche » a été définie, identifiant **6 thématiques prioritaires** :

- ▶ les indicateurs : des usages aux impacts ;
- ▶ la surveillance biologique du territoire : de l'observation à la décision ;
- ▶ conception et évaluation de solutions intégrées de protection des cultures ;
- ▶ diversification des méthodes de lutte et limitation des intrants phytosanitaires ;
- ▶ durabilité de l'efficacité des solutions techniques au regard de l'évolution des bio-agresseurs : sélection, émergences, invasions ;
- ▶ la dimension socio-économique des transitions vers une protection économe en pesticides : co-innovation, conseil, formation, gouvernance et coordination des acteurs.



Témoignage

Fabien Clavé, Directeur de l'exploitation agricole de l'Établissement Public Local (EPL) du Valentin, Bourg-lès-Valence, Drôme.

Notre exploitation bio, un outil à la disposition de tous les agriculteurs !

« Dans un département où l'agriculture biologique occupe une place aussi importante, difficile pour le lycée agricole de rester à l'écart de ce mouvement ! Pourtant, les choses se sont faites progressivement sur nos 50 hectares d'exploitation, essentiellement consacrés à deux ateliers de production : bovins/lait et arboriculture fruitière. Après une progression régulière au cours des dernières années, l'exploitation agricole de l'EPL conduit actuellement 20 hectares de vergers et le troupeau. Cette conversion a été complétée par la mise en place d'un point de vente collectif associant l'EPL et des agriculteurs voisins.

L'accueil, sur notre établissement, du « salon Tech & Bio » dont le ministère est partenaire, les 7 et 8 septembre prochains, constitue un autre aspect de notre implication dans l'agriculture biologique. En effet, pour cette troisième édition, toutes les démonstrations se feront ici, sur 15 hectares.

Cette démarche confirme notre ancrage local et notre travail avec les responsables et producteurs, locaux et nationaux. Du travail en perspective, certes, mais quel moteur pour l'établissement ! »

Témoignage

Benoit Lefevre, Directeur de l'exploitation Agricole du site d'Arras à l'EPL du Pas de Calais

« En réponse aux enjeux du Plan Ecophyto 2018, nous avons intégré un réseau d'établissements publics locaux pilotes lancé par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche. Grâce aux premières décisions techniques de conduite des cultures : protection intégrée, désherbage mécanique, observation fine des seuils de déclenchements des traitements, optimisation sur la densité des semis, nous sommes arrivés en quelques mois à une réduction de 30% des consommations de produits phytosanitaires par rapport à l'indice régional, sans diminuer les rendements ni mettre en danger notre viabilité économique.

Aujourd'hui, l'exploitation est devenue un outil professionnel de référence sur le territoire. Je crois que nous avons gagné une vraie crédibilité vis à vis des professionnels et des instituts techniques. C'est une belle reconnaissance du travail de l'établissement et un plus pédagogique indéniable ! »

Le ministère sur le net

L'actualité du ministère en temps réel

+ agriculture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministre et du ministère, en temps réel : fil d'actualité, magazine, reportages, photos, vidéos... **Ainsi que des dossiers d'information** sur toutes les thématiques du ministère : politique agricole commune, agriculture durable, forêt, pêche, Outre-mer, également partagés sur Facebook et Twitter.

ET AUSSI :

twitter.com/Min-Agriculture

+ alimentation.gouv.fr

Un site pour découvrir l'**actualité de notre alimentation au quotidien** :

- ▶ Des produits de saison, des recettes de cuisine, des interviews gourmandes de chefs et de blogueurs qui font le buzz, des témoignages d'agriculteurs...
- ▶ Mais aussi des conseils pour apprendre aux enfants à cuisiner et à bien manger, des idées antigaspi, des infos sur la formation du goût, sur la sécurité des aliments pour acheter et manger en toute confiance, ou encore sur les signes d'origine et de qualité (AB, AOC, Label rouge...) et les produits du terroir !
- ▶ Sans oublier de nombreux reportages vidéos sur **alimentationTV**.
- ▶ De la fourche à la fourchette, des contenus pour mieux informer les consommateurs et tous ceux que la cuisine intéresse, car "bien manger c'est l'affaire de tous !"

Alimentation.gouv.fr est le premier site gouvernemental à se lancer dans l'aventure des **sites d'information participatifs**, devenant ainsi un site d'informations à trois niveaux : la rédaction du ministère, les experts et les internautes.

ET AUSSI :

facebook.com/alimagri
et twitter.com/alimagri

+ territoires.gouv.fr

Lancé début 2011, **ce nouveau portail** édité par le ministère et par la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) **offre une entrée unique vers toutes les actions publiques en matière d'aménagement du territoire**. En plus des dossiers de fond, des articles d'actualité et de l'espace presse, le portail propose de nombreuses données cartographiques pour chaque région et département français. Il propose un accès spécifique pour les publics tels que les entreprises, les enseignants et les chercheurs.

Les sites de l'enseignement agricole

+ portea.fr

Portail web de l'enseignement agricole français

Le portail web de l'enseignement agricole portea.fr a pour vocation de **répondre aux besoins d'information du grand public et en particulier des jeunes, dans leurs projets d'orientation vers les secteurs de l'enseignement agricole** :

- ▶ formations et diplômes proposés dans l'enseignement agricole (lycées mais également centres d'apprentis, centres de formation pour adultes ou bien établissements d'enseignement supérieur agricole) ;
- ▶ métiers et débouchés possibles après une formation dans l'enseignement agricole technique et supérieur ;
- ▶ vie scolaire et étudiante : conditions d'inscription, internat, bourses d'études, scolarité, handicap, stages et perspectives d'emplois, possibilités d'études à l'étranger, etc.

+ chlorofil.fr

Espace web des professionnels de l'enseignement agricole

Le site web chlorofil.fr constitue un **espace d'information, d'échanges et de travail au service de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole français**. Les documents et services proposés (textes officiels, rapports, statistiques, démarches, ressources éducatives, outils pour la formation, annuaires, forums), régulièrement actualisés, sont organisés autour de grandes thématiques : l'organisation de l'enseignement agricole, les diplômes et certifications, les territoires et le développement durable et la recherche, etc.

+ **Facebook**

Le ministère donne aussi la parole aux jeunes de l'enseignement agricole. Retrouvez de nombreux témoignages sur facebook.com/ensnature



Paroles de jeunes

Johanna Paquet

22 ans, 3^e année d'ingénieur, École Nationale du Génie de l'Eau et de l'environnement (ENGEES) – Strasbourg

La gestion des rivières, du littoral, les réseaux des communes, la formation d'ingénieur que suit Johanna à l'Engées (Strasbourg) lui permet d'envisager de travailler en France comme à l'étranger sur de multiples projets passionnants. Une formation ouverte aux différents profils (BTS, université, prépa...) et accessible aussi en alternance.

Pourquoi l'eau et l'environnement ?

« Parce que ce sont des problématiques d'actualité. Dans mon école, nous venons d'un peu partout, de France ou d'ailleurs. Chaque promo est un mélange de personnalités intéressantes et de parcours divers : faculté, BTS, prépa et même fonctionnaires qui complètent leur formation. Depuis deux ans, une partie des étudiants ingénieurs suivent ma formation en alternance, deux semaines en cours puis deux semaines en entreprise. Cela permet de s'intégrer dans le milieu professionnel pendant trois ans avec presque systématiquement un emploi à la clé. Un bon moyen aussi de devenir ingénieur sans nécessairement être trop scolaire. Ce qui me plaît, c'est la diversité des missions que l'on peut exercer notamment dans l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse des littoraux, des rivières et la gestion de projet. »





Stéphanie Billioud

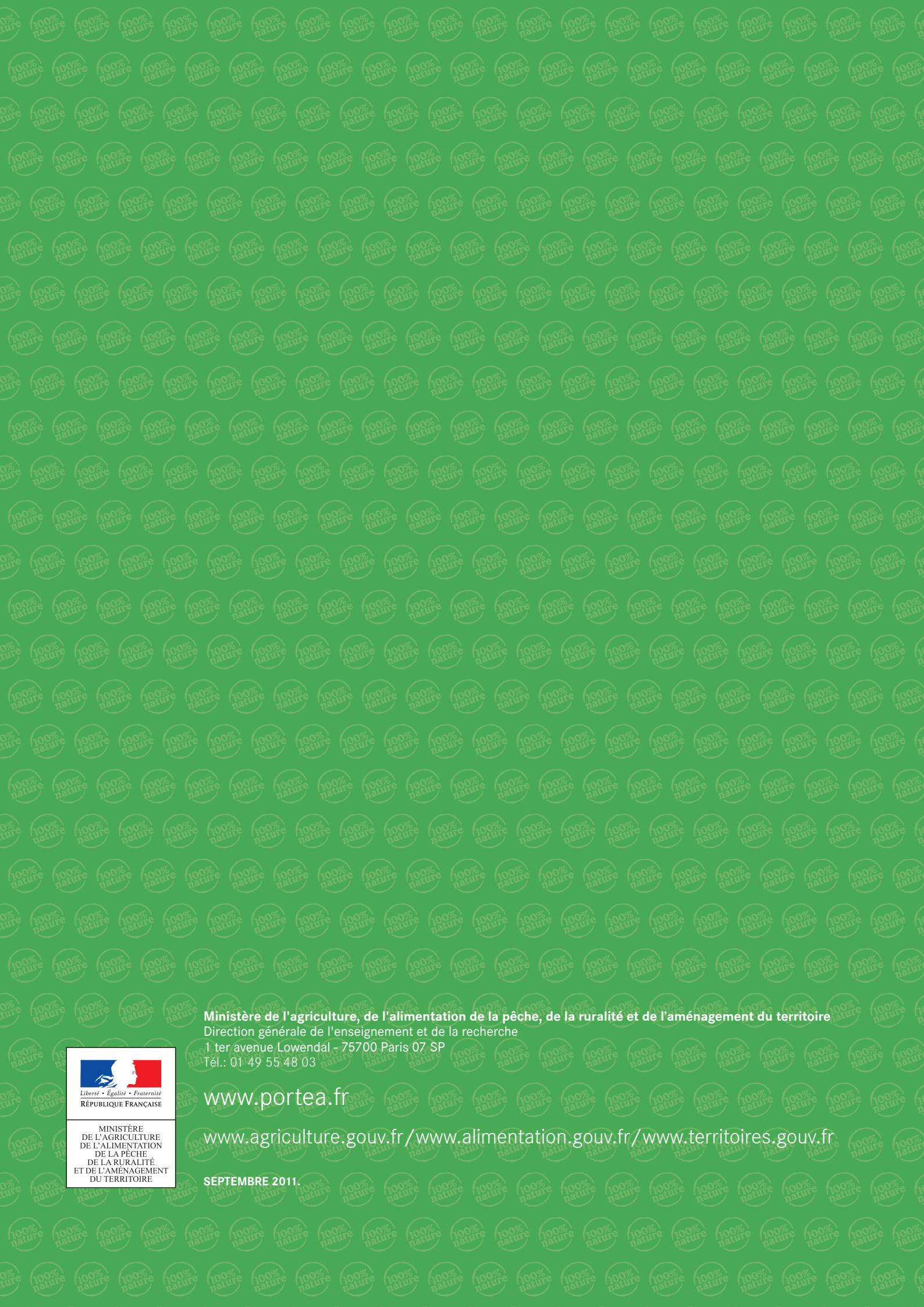
23 ans, 2^e année, Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) - Lyon

« Après le Bac, je voulais partir sur une formation plutôt courte pour apprendre un métier, et avoir un diplôme en poche rapidement. J'ai opté pour un BTS agricole industries agroalimentaires, spécialité lait. Une formation de grande qualité qui offre le choix à la sortie, soit de travailler directement, soit de poursuivre des études.

Quand je me suis renseignée pour intégrer une école d'ingénieur, on m'a expliqué comment préparer mon dossier de candidature. Il vaut mieux obtenir son BTS avec une mention, et faire partie des meilleurs élèves pour être accepté. J'ai pu rejoindre l'école de mon choix en début de deuxième année. Si c'était à refaire, je referais vraiment le BTS pour l'aspect technique, proche du produit, et mon école pour la compréhension de l'environnement global et pour l'ouverture d'esprit. Ce sont des formations très complémentaires. »



Photographies : Thinkstock, photothèque du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
Prises de vue : Xavier Remongin, Cheik Saidou, Pascal Xicluna.
Mise en page : Studio graphique du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.



Ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
1 ter avenue Lowendal - 75700 Paris 07 SP
Tél.: 01 49 55 48 03



www.portea.fr

www.agriculture.gouv.fr/www.alimentation.gouv.fr/www.territoires.gouv.fr

SEPTEMBRE 2011.